

Rés # 25-06-04

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 201 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 JUILLET 2025

ATTENDU
QU'

il y aura des délais pour la détermination du prêteur par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison des congés fériés du 24 juin (fête nationale) et du 1er juillet (fête du Canada), la Municipalité de Saint-Siméon entérine la présente résolution de concordance aux fins de respecter les délais de remboursement du prêt, soit le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU
QUE,

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 201 400 \$ qui sera réalisé le 7 juillet 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
128	201 400 \$

ATTENDU
QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU
QUE,

conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 128, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES
MOTIFS

Il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement des conseillers

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 juillet 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 janvier et le 7 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	16 900 \$	
2027.	17 600 \$	
2028.	18 200 \$	
2029.	19 000 \$	
2030.	19 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	110 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 128 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 juillet 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Rés # 25-06-05

OFFICIALISATION DES NOMS DE CHEMIN DANS LA ZEC BUTEUX BAS-SAGUENAY

**CONSIDÉRANT
QUE**

la MRC de CHARLEVOIX-EST, lors de la séance ordinaire du mois d'avril 2025 tenue le 29 avril 2025 a adopté la Résolution Numéro 25-04-13 - Commission de toponymie : Officialisation des noms de chemins dans la ZEC Buteux Bas-Saguenay

**CONSIDÉRANT
QUE**

ladite résolution de la MRC de CHARLEVOIX-EST donne un avis favorable à la Commission de toponymie relativement à la désignation des chemins proposés, soit :

Voies de communication situées entièrement dans la zec

- **Chemin du Lac-Bleu**
- **Chemin du Lac-Long Nord**
- **Chemin du Lac-Long Sud**

Voie de communication située en partie dans la zec

- **Chemin du Lac-Long**

**CONSIDÉRANT
QUE**

le chemin des Huit-Lacs est situé en partie sur la Zec Buteux Bas-Saguenay et en partie en territoire public libre de droits de la municipalité de Saint-Siméon;

**EN
CONSEQUENCE**

il est proposé par madame Joannie Bouchard et résolu unanimement, de souscrire à l'avis favorable de la MRC de CHARLEVOIX-EST donné à la Commission de toponymie.

**Rés # 25-06-06 AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FRANCHISE AU FONDS
D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la franchise du dossier 230349-30 au Fonds d'assurance des municipalités du Québec au montant de 1 000 \$.

**Rés # 25-06-07 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES
RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2023-2026**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2024-2025 ", par Excavation Pascal Lavoie, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Josyane Gauthier, directrice générale, est autorisée à verser à Excavation Pascal Lavoie la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2024-2025, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis).

**Rés # 25-06-08 EMBAUCHE D'UN PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATIONS
DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE
DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme « Habitat Consultants », en l'occurrence monsieur Mathieu Simard, architecte, au coût de 7 200 \$ (plus taxes), pour procéder à la réalisation des plans et devis pour la réfection de la toiture de la bibliothèque. La dépense étant absorbée via le programme « PRIMA ».

**Rés # 25-06-09 APPEL D'OFFRES POUR RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres des entrepreneurs locaux pour la réfection de la toiture de la bibliothèque. Cette dépense sera absorbée à même le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA). Les entrepreneurs invités à soumissionner sont :

- Construction Victo
- J.R. Tremblay Aluminium
- Morneau et Tremblay

Rés # 25-06-10 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour l'embauche d'un sauveteur-plage pour notre plage municipale.

Rés # 25-06-11 FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire notre Service de sécurité incendie au « Festival des pompiers de Charlevoix », lequel se tiendra à Saint-Irénée les 8 et 9 août prochain, le coût de l'inscription est de 250 \$.

Rés # 25-06-12 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICES PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI)

CONSIDÉRANT
QUE

la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est a adopté le règlement numéro 353-10-24 visant la mise en place du *Programme d'aide financière à la restauration de bâtiment patrimoniaux*, conformément aux exigences du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

CONSIDÉRANT
QUE

ce programme découle du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI), lequel prévoit la possibilité. Pour la MRC de conclure une entente de délégation de services avec les municipalités locales afin de faciliter la mise en œuvre du programme sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon souhaite participer activement à ce programme et autoriser la MRC à agir en son nom pour la gestion de l'aide financière et l'application du règlement ;

CONSIDÉRANT
QUE

la signature de l'Entente de délégation de services est requise pour officialiser cette collaboration ;

EN
CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Michel Kowalew et résolu à l'unanimité des conseillers présent que Josyane Gauthier, directrice générale, soit autorisée à signer l'Entente de délégation de services avec la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI) au nom de la municipalité.

c.c Catherine Gagnon, MRC de Charlevoix-Est

Rés # 25-06-13 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|-----------|
| - Fondation Hôpital de La Malbaie – événement le 6 juin | 180 \$ |
| - Développement social intégré – Événement 5 juin | 20 \$ |
| - Fédération canadienne des municipalités (adhésion annuelle) | 549,30 \$ |
| - Festival Miljo Fest | 500 \$ |
| - Revue d'histoire de Charlevoix | 40 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **SERVICE CANADA – EMPLOIS D’ÉTÉ CANADA (EEC)**
Refus de financement pour deux (2) emplois.
- **TOURISME CHARLEVOIX**
Réception du certificat de membre de l’Association touristique de Charlevoix pour l’année 2025.
- **SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES DE LA CAPITALE**
Octroi d’une aide financière de 1 500 \$ pour couvrir une partie des frais liés au projet de célébrations de la fête nationale.
- **OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES QUÉBEC**
Envoi de deux exemplaires de la nouvelle affiche de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2025.
- **GOVERNEMENT DU CANADA**
Refus de la demande d’aide financière au Programme Nouveaux Horizons.

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 06.

Rés # 25-06-14 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 06.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Josyane Gauthier
Directrice générale /
greffière-trésorière